

DÉCISION DU MAIRE

Décision N°56-2024	MOYENS GENERAUX MARCHÉ DE TRAVAUX <ul style="list-style-type: none"> ▪ Marché n° 2024-10 de travaux de requalification de la route de la Dourie
-------------------------------	--

Le Maire,

VU le Code de la Commande Publique ;
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2020 portant délégation de Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
 VU l'inscription faite au budget de la Ville ;
 Vu la consultation lancée le 12 février 2024 ;
 VU le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre et validé par les services ;
 CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **ARRÊTE** la passation d'un marché public de travaux n° 2024-10, destiné aux travaux de requalification de la route de la Dourie, aux conditions suivantes :

Lot	Attributaire	Montant (en euros HT)
Lot 1 : TERRASSEMENT- VOIRIE-BORDURES	SAS Blanloeil Rue des Ajoncs 44190 CLISSON	613 033.00 € HT
Lot 2 : ECLAIRAGE PUBLIC	SAS Blanloeil Rue des Ajoncs 44190 CLISSON	48 804.80 € HT
Lot 3 : PLANTATIONS- CLOTURES	Sas Arbora Paysages La Colonne 49660 TORFOU	84 678.70 € HT

Article 2. **CHARGE** le service « Finances-Marchés », les « Services Techniques », Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public assignataire de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 3. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 23 avril 2024

Par délégation du Conseil municipal,
Xavier Bonnet
 Maire

Décision transmise en Préfecture le

Et affichée le


